

Airtel Mobile Commerce Tchad S.A

Avenue Charles de Gaulles – BP : 5665 N'Djaména, Tchad

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats Financiers Annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Airtel Mobile Commerce Tchad

Société A Responsabilité Limitée (SARL)
Avenue du General de Gaulle
BP 5665- N'Djamena
République du Tchad

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Actionnaire Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le *31 décembre 2019*, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société *Airtel Mobile Commerce Tchad SARL*, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I- **Audit des états financiers annuels**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Airtel Tchad S.A au *31 décembre 2019*, comprenant le bilan faisant ressortir des capitaux propres négatifs de FCFA 210 947, le compte de résultat faisant apparaître un résultat net déficitaire de FCFA 1 210 947, le tableau des flux de trésorerie, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels tels que présentés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la

situation financière et du patrimoine de la société *Airtel Mobile Commerce Tchad* à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le SYSCOHADA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

- **Situation des capitaux propres négative**

Les états financiers font ressortir une situation nette des capitaux propres négative s'élevant à FCFA 210 947. Ces capitaux propres se trouvent de ces faits inférieurs à la moitié du capital social de FCFA 1 000 000.

A cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 664 et suivant de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, l'Administrateur Général est tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu. Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue de reconstituer ses capitaux propres.

Nous avons compris que la société a engagé des procédures en 2020 pour reconstituer son capital social.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises (*ou l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ou tout autre référentiel applicable reposant sur le principe d'image fidèle*), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

II- Vérifications spécifiques prévues par la loi

Nous n'avons pas d'observations à effectuer suite aux vérifications sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion, et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à N'Djamena, le 15 Mai 2020

Le commissaire aux comptes

Original signé par

Deloitte Touche Tohmatsu



Jaouhar BEN ZID

Associé

Expert-comptable



Armel ASSYO

Directeur

Expert-comptable agréé CEMAC

ANNEXE 1 PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (« ISA ») et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires

dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec

les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

BILAN

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

BILAN - ACTIF

<<<< RETOUR

Désignation de l'entreprise : AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD

Adresse : Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena

Exercice clos le 31-déc-2019

Numéro d'identification : 600140301

Durée (en mois) : 15,3

Réf.	ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
			Brut	Amortissements/Provisions	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)	3				
AD	Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
AE	Frais de développement et de prospection		-	-	-	-
AF	Brevets, licences, logiciels		-	-	-	-
AG	Fonds commercial		-	-	-	-
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
AI	Immobilisations corporelles	3	-	-	-	-
	Terrains (1)		-	-	-	-
AJ	(1) dont en placement Net /		-	-	-	-
	Bâtiments		-	-	-	-
AK	(1) dont en placement Net /		-	-	-	-
AL	Aménagements, agencements et installations		-	-	-	-
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		-	-	-	-
AN	Matériel de transport		-	-	-	-
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	-	-	-	-
AQ	Immobilisations financières	4	-	-	-	-
AR	Titres de participation		-	-	-	-
AS	Autres immobilisations financières		-	-	-	-
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		-	-	-	-
	ACTIF CIRCULANT					
BA	Actif circulant H.A.O	5	-	-	-	-
BB	Stocks et encours	6	-	-	-	-
BG	Créances et emplois assimilés		1 000 000	-	1 000 000	-
BH	Fournisseurs, avances versées	17	0	-	0	-
BI	Clients	7	-	-	-	-
BJ	Autres créances	8	1 000 000	-	1 000 000	-
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 000 000	-	1 000 000	-
BQ	Titres de placement	9	-	-	-	-
BR	Valeurs à encaisser	10	-	-	-	-
BS	Banques, chèques postaux, caisse	11	1 563 248 105	-	1 563 248 105	-
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		1 563 248 105	-	1 563 248 105	-
BU	Ecart de conversion-Actif	12	-		-	-
BZ	TOTAL GENERAL		1 564 248 105	-	1 564 248 105	-

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

BILAN - PASSIF							<<<<
Désignation de l'entreprise :		AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD					
Adresse :		Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena		Exercice clos le		31-déc-2019	
Numéro d'identification :		600140301		Durée (en mois) :		15,3	
Réf.	PASSIF (avant répartition)		Note	Exercice N	Exercice N-1		
CA	Capital		13	1 000 000			-
CB	Apporteurs capital non appelé		13	-			-
CD	Primes liées au capital social		14	-			-
CE	Ecart de réévaluation		3e	-			-
CF	Réserves indisponibles		14	-			-
CG	Réserves libres		14	-			-
CH	Report à nouveau + ou -		14	-			-
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)			(1 210 947)			-
CL	Subventions d'investissement		15	-			-
CM	Provisions règlementées		15	-			-
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			(210 947)			-
DA	Emprunts et dettes financières diverses		16	-			-
DB	Dettes de location acquisition		16	-			-
DC	Provisions financières pour risques et charges		16	-			-
DD	TOTAL DES DETTES FINANCIERES			-			-
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES			(210 947)			-
DH	Dettes circulantes H.A.O.		5	-	-		
DI	Clients, avances reçues		7	-	-		
DJ	Fournisseurs d'exploitation		17	-	-		
DK	Dettes fiscales et sociales		18	1 210 947	-		
DM	Autres dettes		19	1 563 248 105			-
DN	Provisions pour risques à court terme		19	-			-
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT			1 564 459 052			-
DQ	Banques, crédits d'escompte		20	-			-
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie		20	-			-
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF			-			-
DV	Ecart de conversion-Passif (V) (Gain probable de change)		12	-			-
DZ	TOTAL GENERAL			1 564 248 105			-

COMPTE DE RESULTAT

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE N

[<<<< RETOUR MENT](#)

Désignation de l'entreprise
Adresse
Numéro d'identification

AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD
Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena
600140301

Exercice clos le 31-déc-2019
Durée (en mois) 15,3

COMPTE DE RESULTAT						
Réf.	Rubriques	Lignes	Note	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1	
				NET	NET	
TA	Ventes de marchandises	+	21	-	-	-
RA	Achat de marchandises	-	22	-	-	-
RB	Variations de stocks de marchandise	-/+	6	-	-	-
XA	MARGE COMMERCIALE			-	-	-
TB	Ventes de produits fabriqués	+	21	-	-	-
TC	Travaux, services vendus	+	21	-	-	-
TD	Produits accessoires	+	21	-	-	-
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)			-	-	-
TE	Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)	-/+	6	-	-
TF	Production immobilisée	+	21	-	-	-
TG	Subventions d'exploitation	+	21	-	-	-
TH	Autres produits	+	21	-	-	-
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	12	-	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22	-	-	-
RD	Variations de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6	-	-	-
RE	Autres Achats	-	22	-	-	-
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6	-	-	-
RG	Transports	-	23	-	-	-
RH	Services extérieurs	-	24	-	-	-
RI	Impôts et taxes	-	25	210 947	-	-
RJ	Autres charges	-	26	-	-	-
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB)+Somme (TE à RJ)			210 947	-	-
RK	Charges de personnel	-	27	-	-	-
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC-RK)			210 947	-	-
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations et subvention d'investissements	+	28	-	-	-
RL	Dotations aux amortissements et aux provisions et dépréciations	-	3C&28	-	-	-
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)			210 947	-	-
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	-	-	-
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28	-	-	-
TM	Transferts de charges financières	+	12	-	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	-	-	-
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28	-	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			-	-	-
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)			210 947	-	-
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D	-	-	-
TO	Autres Produits H.A.O.	+	30	-	-	-
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D	-	-	-
RP	Autres Charges H.A.O.	-	30	-	-	-
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			-	-	-
RQ	Participation des travailleurs	-	30	-	-	-
RS	Impôts sur le résultat	-		1 000 000	-	-
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			1 210 947	-	-

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE				<<<< RETOUR MENU	
Désignation de l'entreprise		AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD			
Adresse		Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena		Exercice clos le 31-déc-2019	
Numéro d'identification		600140301		Durée (en mois) 15,3	
TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE					
Réf.	LIBELLES	Lignes	Note	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
ZA	Trésorerie nette au 20 Septembre 2018 (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			1 210 947	-
FB	Actif circulant HAO	-		-	
FC	Variation de stocks	-		-	
FD	Variation des créances	-		1 000 000	-
FE	Variation du passif circulant	+		1 564 459 052	-
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :			1 565 459 052	-
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B		1 562 248 105	-
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-		-	
FG	Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-		-	
FH	Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-		-	
FI	Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		-	
FJ	Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	+		-	
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C			
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	Augmentations de capital par apports nouveaux	+		1 000 000	
FL	Subventions d'investissements reçues	+		-	
FM	Prélèvements sur le capital	-		-	
FN	Dividendes versés	-		-	
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		1 000 000	
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	Emprunts	+		-	
FP	Autres dettes financières	+		-	
FQ	Remboursements des emprunts et autres dettes financières	-		-	
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FO à FQ)	E			
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		1 000 000	-
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G		1 563 248 105	-
	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)Ⓜ	H		1 563 248 105	-
ZH	Contrôle : Trésorerie actif N- Trésorerie passif N			1 563 248 105	

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

NOTES

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

NOTE 1 (Note 2 de la DSF): INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Désignation de l'entreprise	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD		<<<< RE
Adresse	Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena	Exercice clos le	31-déc-2019
Numéro d'identification	600140301	Durée(en mois) :	15,3

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

A- DECLARATION DE CONFORMITE AU SYSCOHADA

Les états financiers sont établis en conformité avec le système comptable OHADA et l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière.

B- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été confectionnés dans le respect des postulats, des conventions et des règles d'évaluation édictés par le SYSCOHADA et l'Acte uniforme.

C- DEROGATIONS AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES

Respect de tous les postulats et conventions comptables sans aucune dérogation.

D- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Pas d'informations complémentaires relatives aux autres états financiers.

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

NOTE 2 (Note 8 de la DSF) : AUTRES CREANCES

<<<< RETOUR

Désignation de l'entreprise	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD	Exercice clos le	31-Dec-19
Adresse	Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena	Durée (en mois)	15,3
Numéro d'Identification	600140301		

AUTRES CREANCES

LIBELLES	Année N	Année N-1	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Personnel			0,00%	-		
Organismes sociaux			0,00%	-		
Etat et collectivités publiques			0,00%	-		
Organismes internationaux			0,00%	-		
Apporteurs, associés et groupe	1 000 000	-	0,00%	1 000 000		
Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA			0,00%	-		
Autres débiteurs divers			0,00%	-		
Comptes permanents non bloqués des établissements et des succursales			0,00%	-		
Comptes de liaison charges et produits			0,00%	-		
Comptes de liaison des sociétés en participation			0,00%	-		
TOTAL BRUT AUTRES CREANCES	1 000 000	-	0,00%	1 000 000		
Dépréciations des autres créances			0,00%			
TOTAL NET DE DEPRECIATION	1 000 000	-	0,00%	1 000 000		

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

NOTE 3 (NOTE 11) : BANQUES, CHEQUES POSTAUX ET CHEQUES

Désignation de l'entreprise	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD		
Adresse	Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena	Exercice clos le	31-Dec-19
Numéro d'identification	600140301	Durée(en mois) :	15,3

NOTE 11

DISPONIBILITES

Libellé	Année N	Année N-1	Variation en %
Banques locales	1 563 248 105	-	0,00%
Banques autres états région	-	-	0,00%
Banques, dépôt à terme	-	-	0,00%
Autres Banques	-	-	0,00%
Banques intérêts courus	-	-	0,00%
Chèques postaux	-	-	0,00%
Autres établissements financiers	-	-	0,00%
Etablissements financiers intérêts courus	-	-	0,00%
Instruments de trésorerie	-	-	0,00%
Caisse	-	-	0,00%
Caisse électronique mobile	-	-	0,00%
Régies d'avances et virements accreditifs	-	-	0,00%
TOTAL BRUT DISPONIBILITES	1 563 248 105	-	0,00%
Dépréciations	-	-	0,00%
TOTAL NET DE DEPRECIATION	1 563 248 105	-	0,00%

La trésorerie correspond à la monnaie virtuelle déposée dans le compte bancaire ECOBANK Tchad.

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

Note 5 (Note 18 de la DSF) : DETTES FISCALES ET SOCIALES						<<<< RETOUR
Désignation de l'entreprise	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD					
Adresse	Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena		Exercice clos le	31-Dec-19		
Numéro d'identification	600140301		Durée (en mois)	15,3		
DETtes FISCALES ET SOCIALES						
LIBELLES	Année N	Année N-1	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Personnel avances et acomptes			0,00%	-		
Personnel rémunérations dues			0,00%	-		
Autres personnel			0,00%	-		
Caisse de sécurité sociale			0,00%	-		
Caisse de retraite			0,00%	-		
Autres organismes sociaux			0,00%	-		
TOTAL DETTE SOCIALES			0,00%	-		
Etat, impôts sur les bénéfices			0,00%	-		
Etat, impôts et taxes	1 210 947	-	0,00%	1 210 947		
Etat, TVA			0,00%	-		
Etat, impôts retenues à la source			0,00%	-		
Autres dettes Etat			0,00%	-		
TOTAL DETTES FISCALES	1 210 947	-	0,00%	1 210 947		
TOTAL DETTE SOCIALES ET FISCALES	1 210 947	-	0,00%	1 210 947		

Les dettes d'impôts correspondent aux dettes relatives à l'impôt minimum forfaitaire à payer pour FCFA 1 millions et la patente de l'exercice 2019 pour 210 947.

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

Note 6 (Note 19 de la DSF) : AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUE A COURT TERME

<<<< RETOUR

Désignation de l'entreprise	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD	Exercice clos le	31-Dec-19
Adresse	Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena	Durée (en mois)	15,3
Numéro d'identification	600140301		

NOTE 19

AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME

LIBELLES	Année N	Année N-1	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Organismes internationaux			0,00%			
			0,00%			
Apporteurs, opérations sur le capital			0,00%			
Associés, compte courant			0,00%			
Associés dividendes à payer			0,00%			
Groupe, comptes courants			0,00%			
Autres dettes associés			0,00%			
TOTAL DETTE ASSOCIES	-	-	0%	-	-	-
Créditeurs divers	1 563 248 105	-	0,00%	1 563 248 105		
Obligataires			0,00%			
Rémunérations d'administrateurs			0,00%			
Compte du factor			0,00%			
Versements restant à effectuer sur titres de placement non libérés			0,00%			
Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA			0,00%			
Autres créditeurs divers			0,00%			
TOTAL CREDITEURS DIVERS	1 563 248 105	-	0,00%	1 563 248 105	-	-
Comptes permanents non bloqués des établissements et des succursales			0,00%			
Comptes de liaison charges et produits			0,00%			
Compte de liaison des sociétés en participation			0,00%			
TOTAL COMPTES DE LIAISON	-	-	0,00%	-	-	-
TOTAL AUTRES DETTES	1 563 248 105	-	0,00%	1 563 248 105	-	-

Les autres dettes sont relatives aux comptes de contrepartie des tiers ayant effectués des dépôts dans le compte bancaire d'Airtel Mobile Commerce Tchad.

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

NOTE 7 (Note 25 de la DSF) : IMPOTS ET TAXES

Désignation de l'entreprise	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD		
Adresse	Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena	Exercice clos le	31-Dec-19
Numéro d'Identification	600140301	Durée(en mois) :	15,3

NOTE 25

IMPOTS ET TAXES

Libellé	Année N	Année N-1	Variation en %
Impôts et taxes directs	-	-	0,00%
Impôts et taxes indirects	-	-	0,00%
Droits d'enregistrement	-	-	0,00%
Pénalités et amendes fiscales	-	-	0,00%
Autres impôts et taxes	210 947	-	0,00%
			0,00%
TOTAL	210 947	-	0,00%

Cet impôt correspond à la patente de l'exercice 2019.

ETATS FINANCIERS

Exercice clos 31 Décembre 2019

NOTE 8 (Note 31 de la DSF) : REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Désignation de l'entreprise AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD
 Adresse Avenue Charles de Gaulles - N'Djamena
 Numéro d'identification 600140301

<<<< RETOUR MENU

Exercice clos le 31-Dec-19
 Durée (en mois) : 15,3

NOTE 31

REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICES CONCERNES (1) NATURE DES INDICATIONS		N	N - 1	N - 2	N - 3	N - 4
STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2)	01					
Capital social	02	1 000 000	-			
Actions ordinaires	03	100	-			
Actions à dividendes prioritaires (A.D.P.) sans droit de vote	04					
Actions nouvelles à émettre	05					
par conversion d'obligations	06					
par exercice de droit de souscription	07					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (3)	08					
Chiffre d'affaires hors taxes	09	-	-			
Résultat des activités ordinaires (RAO) hors dotations et reprises (exploitation et financières)	10	-	-			
Participation des travailleurs aux bénéfices	11	-	-			
Impôt sur le résultat	12	1 000 000	-			
Résultat net (4)	13	(1 210 947)	-			
RESULTATS PAR ACTION	14					
Résultat distribué (5)	15					
Dividende attribuée à chaque action	16					
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE	17					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice (6)	18					
Effectif moyen de personnel extérieur	19					
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice (7)	20	-	-			
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (8) (Sécurité sociale, œuvres sociales)	21	-	-			
Personnel extérieur facturé à l'entreprise (9)	22	-	-			
1) Y compris l'exercice dont les états financiers sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.		6) Personnel propre.				
2) Indication en cas de libération partielle du capital du montant du capital non appelé.		7) Total des comptes 661,661,663				
3) Les éléments de cette rubrique sont ceux figurant au compte de résultat.		8) Total des comptes 664,6688				
4) Le résultat lorsqu'il est négatif, doit être mis entre parenthèses.		9) Compte 667				
5) L'exercice N correspond au dividende proposée du dernier exercice.						

Le capital social correspond à l'apport par l'actionnaire unique de la société.